

LA DÉMOCRATIE
DANS LE VILLAGE
MONDIAL

PUBLICATIONS HORS-SÉRIE SUR

LE GOUVERNEMENT PARLEMENTAIRE

NUMÉRO 20 FEVRIER 2005



PUBLICATIONS HORS-SÉRIE SUR LE GOUVERNEMENT PARLEMENTAIRE

Les *Publications hors-série sur le gouvernement parlementaire* sont produites et publiés par le Centre parlementaire, un organisme sans affiliation et sans but lucratif. Le Centre parlementaire a notamment pour vocation d'aider les parlementaires, au Canada comme à l'étranger, à mieux comprendre les relations étrangères, d'aider les institutions parlementaire à fonctionner plus efficacement, de faciliter le perfectionnement professionnel des parlementaires et de leurs collaborateurs et de promouvoir l'épanouissement de la démocratie dans le monde entier.

Rédacteur

Peter C. Dobell
dobelp@parl.gc.ca

Responsable de la production et de la diffusion

Kim Caldwell

Conseil d'administration du Centre parlementaire

M. David Golden, président
L'honorable Raynell Andreychuk, Sénateur
M. Bill Blaikie, député
L'honorable Herb Breau, P.C.
M. Brian Crane
Mme. Raymonde Folco, députée
M. Jean-Marc Hamel, député
M. Arthur Kroeger, député
M. Richard Marceau, député
Le docteur Keith Martin, député
Mr. Michael Murphy
L'honorable Lucie Pépin, Sénateur
M. David Pratt, député
L'honorable Marcel Prud'homme, P.C.
M. Greg Traversy
M. John Williams, député
Dr. David Zussman

Addresser les demandes de numéros (coût de \$5.00 la copie) et la correspondance au Publications hor-série sur le gouvernement parlementaire, 255 rue Albert, pièce 802, Ottawa (Ontario) K1P 6A9. Prière d'envoyer toute correspondance ou texte destiné à la publication au rédacteur en chef. Les appels au (613) 237-0143 poste 307 seront les bienvenus. Toute reproduction de textes parus dans les *Publications hors-série sur le gouvernement parlementaire* est interdite sans l'autorisation du rédacteur. Les articles non signés sont du personnel de rédaction.

© 2005 le Centre parlementaire
www.parlcent.ca

Imprimé par : Allegra Print & Imaging, 278, rue Albert., Ottawa

ISSN 0709-4582

Dans ce numéro...

Ce numéro est le premier qui soit consacré à la question de la démocratie au-delà des frontières du Canada, mais ce ne sera pas le dernier. La démocratie a en effet pris une dimension planétaire. Ce qui se passe au Canada a des répercussions ailleurs, et ce qui se passe ailleurs a des effets au Canada.

Nous avons coutume de penser que nous autres Canadiens avons beaucoup à enseigner au reste du monde au chapitre de la démocratie, mais que nous n'avions pas grand chose à apprendre nous-mêmes, surtout venant des régions du monde où la démocratie est fragile et encore loin d'être bien assise. Mais nous devons maintenant bien y repenser, car il se fait que notre propre démocratie est loin d'être inébranlable, et que les pays qui ont dû lutter pour que la démocratie y devienne opérante ont bien des leçons à nous donner.

Une autre raison encore justifie que ce numéro soit consacré à la démocratie dans le village mondial: le Centre parlementaire a reçu, du parlement canadien, un appui considérable pour étendre ses activités à toute la planète. Alors qu'il y a quinze ans, nous travaillions presque exclusivement pour le Parlement du Canada, nous offrons maintenant des programmes de renforcement parlementaire en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient et en Amérique latine. Ces programmes font souvent intervenir des anciens députés et sénateurs ou des parlementaires en exercice, mais également des fonctionnaires du parlement, qui agissent en tant qu'experts-conseil et personnes-ressource. Souvent, l'observation du fonctionnement du parlement canadien et des entretiens dans les locaux du parlement sont un volet important des missions d'étude que nous organisons au Canada.

Ainsi donc, ce numéro des *Publications hors-série sur le gouvernement parlementaire* est-il un hommage et un remerciement adressés aux présidents de la Chambre des communes et du Sénat, aux députés et aux sénateurs ainsi qu'aux membres du personnel des deux chambres qui ont considérablement amélioré et enrichi notre action. Chacun des articles qui suivent illustre d'une façon ou d'une autre ces liens essentiels entre l'activité du Centre au Canada et ses actions ailleurs dans le monde.

Table des Matières

Introduction et vue d'ensemble.....	3
Réforme électorale et renforcement de la démocratie: un tour d'horizon.....	4
Réduction de la pauvreté et conflit armé.....	7
Le Dialogue interparlementaire Afrique-Canada, septembre 2003.....	7
Le renforcement du contrôle parlementaire.....	11
en Russie: une question de volonté et de moyens.....	11
La consultation publique au Cambodge, en Chine et au Canada.....	15
Cambodge.....	15
Chine.....	16
Canada.....	17

La caricature est de Anthony Jenkins



INTRODUCTION ET VUE D'ENSEMBLE

L'article signé par l'hon. Musikari Kombo, député et ministre kenyan et par Steven Langdon, ex-député et directeur des programmes du Centre parlementaire pour l'Afrique, est une réflexion sur les événements récents survenus en Afrique sur le front de la représentation proportionnelle, un sujet qui retient à nouveau l'attention au Canada. Les deux auteurs postulent que l'expérience africaine montre que la RP ne produit pas nécessairement des gouvernements instables et peu enclins à rendre compte. Un deuxième article met en exergue le Dialogue interparlementaire Afrique-Canada qui s'est déroulé en septembre et a mis l'accent notamment sur le rapport entre pauvreté et conflit armé.

L'article de Geoff Dubrow, le directeur des programmes du Centre pour l'Europe de l'Est, évoque les progrès réalisés dans le cadre du

programme de renforcement de la Chambre des comptes russe grâce à la collaboration intime du Bureau du vérificateur général et du Centre parlementaire. Le programme Russie, il faut le souligner, a été le tout premier programme conduit par le Centre à l'étranger: il a débuté en 1993 suite à une entente conclue entre les parlements de la Russie et du Canada.

Christine Ivory, qui dirige nos programmes pour l'Asie, consacre son article aux actions entreprises par le Centre parlementaire pour renforcer les capacités administratives du Sénat et de l'Assemblée nationale du parlement du Cambodge. Ce travail, qui est piloté par un ancien directeur général des ressources humaines de la Chambre des communes, a été rendu en grande partie possible par le généreux concours que lui ont apporté les administrations actuelles.



RÉFORME ÉLECTORALE ET RENFORCEMENT DE LA DÉMOCRATIE : UN TOUR D'HORIZON

Par Musikari Kombo, député, et Steven Langdon

Le Dialogue interparlementaire Afrique-Canada sur les politiques est la clé de voûte du nouveau Programme de renforcement parlementaire lancé l'an dernier sous les auspices du Fonds canadien pour l'Afrique de l'ACDI. Les échanges auxquels il donne lieu sont extrêmement instructifs pour tous les participants.

Ainsi, nous avons pu tous deux discuter récemment, au Sénégal, de la question de la réforme démocratique.

C'est là, pour les deux régions du monde, un enjeu crucial. Au Kenya, quarante années d'un régime unipartite ont produit une aliénation massive de l'électorat et la colère du peuple face à une corruption de plus en plus répandue. Cela a fini par entraîner une victoire incontestée de l'opposition aux élections tenues à la fin de 2002, avec pour corollaire un profond remaniement des politiques. Les Kenyans s'emploient actuellement à amender en profondeur leur constitution, en mettant notamment en place de nouveaux éléments de représentation proportionnelle afin de permettre l'élection d'un plus grand nombre de femmes au parlement.

Au Sénégal aussi, la victoire remportée en 2000 par le Président Wade contre le Parti socialiste au pouvoir a été un

puissant signal du passage à "l'Alternance", ce qui allait produire d'importantes réformes constitutionnelles confirmées par un référendum et qui allaient renforcer le parlement et garantir le droit à la propriété pour les femmes.

Au Canada, le renouvellement de la démocratie est de plus en plus à l'ordre du jour des discussions, qu'il s'agisse de la représentation proportionnelle au Québec et en Colombie-Britannique ou du renforcement du rôle des députés au parlement. Le déclin du taux de participation aux élections et le peu d'intérêt de la jeunesse pour la vie politique sont symptomatiques du manque de confiance de la population envers un système qu'elle juge incapable d'atteindre les objectifs qu'elle souhaite. Et les questions d'ingrédité alimentent de plus en plus la colère.

Mais à mesure que progresse au Canada le débat sur le changement, deux hésitations interdépendantes se font jour. Certains voient les systèmes de représentation proportionnelle comme une menace possible pour la stabilité des gouvernements étant donné qu'ils permettent rarement à un parti d'obtenir une majorité. D'autres craignent des gouvernements de coalition à répétition dont l'ensemble des politiques ne correspondrait pas aux promesses faites par chacun des partis pendant les

campagnes électorales, de sorte qu'aucun parti n'en assumerait la responsabilité devant l'électorat.

Dans la réalité, ces craintes n'ont pas lieu d'être à en croire ce qui s'est passé en Afrique.

Prenons ces prétendues menaces pour la stabilité des gouvernements. Même si, au Sénégal, la représentation proportionnelle est une composante importante du système électoral, cela ne rend pas pour autant les gouvernements instables étant donné qu'il s'agit d'un système mixte où 55 sièges sont attribués à partir d'une liste nationale basée sur l'ensemble des suffrages remportés par chacun des partis, les 65 autres l'étant sur la base de districts électoraux comptant plusieurs sièges généralement remportés tous par la formation politique la plus populaire. En 2001, ce panachage a fait que le parti Sopi ("Changement") du Président Wade a pu obtenir 89 des 120 sièges avec un peu moins de 50% des suffrages exprimés.

Il est donc possible d'avoir un système produisant une représentation élargie (il y a au Sénégal 9 autres partis qui expriment toute une palette de points de vue à l'Assemblée nationale) tout en permettant un gouvernement stable.

Cela ne sera pas toujours le cas, mais c'est quelque chose que la RP peut effectivement produire. L'Afrique du Sud, qui a une forme de représentation proportionnelle plus pure mais aussi un parti, l'ANC, dominant mais très largement représentatif, est un autre exemple. Le Rwanda et la Tanzanie en sont deux autres, tous deux ayant des éléments de représentation proportionnelle qui permettent une participation élargie, mais aussi des victoires électorales très nettes.

Le Sénégal est également un exemple intéressant de système électoral plus clair: on y trouve une liste nationale à représentation proportionnelle qui, aux élections de 2001, a donné un taux de participation beaucoup plus important (67,4% contre 38,8% aux élections de 1998) après l'adoption des amendements constitutionnels.

Le Sénégal est également un exemple intéressant de système électoral plus clair : on y trouve une liste nationale à représentation proportionnelle qui, aux élections de 2001 a donné un taux de participation beaucoup plus important.

Mais qu'en est-il de la confusion dans l'esprit des électeurs lorsqu'il y a gouvernement de coalition? Le cas du Kenya et du Sénégal montre bien qu'un gouvernement de coalition

n'est pas nécessairement ce que lui reprochent les critiques.

En effet, ces deux pays sont dirigés par un tel gouvernement, la National Rainbow Coalition (NARC) au Kenya et la Coalition Sopi ("Changement") au Sénégal. Or, dans les deux cas, ce ne sont pas les effets post-électorales de la RP qui ont produit ces alliances: le Kenya a en effet un système reposant presque exclusivement sur des circonscriptions uninominales qui a donné au NARC 126 sièges sur 210, alors que pour sa part, le système sénégalais a produit une forte majorité.

Dans les deux cas, de longs épisodes de majorités unipartites ont conduit à ce qui allait devenir courant en Afrique ces dernières années : le regroupement, avant les élections, de différents partis d'opposition sous la bannière d'une coalition afin d'offrir une option ayant des chances de victoire crédibles. Cela signifiait aussi l'élaboration d'un programme politique minutieusement orchestré pour pouvoir être accepté par l'électorat et qui exige également des dirigeants de la coalition qu'ils lui rendent compte par la suite.

Est-il possible que ce genre de système politique soit plus démocratique que le système canadien avec son alternance de gouvernements unipartites?

Le scepticisme dont la politique fait l'objet au Canada découle en partie du fait que sitôt élus, les partis politiques oublient leurs promesses, que ce soient les Libéraux fédéraux qui embrassent la TPS ou les Néo-démocrates ontariens qui abandonnent leur projet de régie provinciale de l'assurance-automobile. Lorsqu'une coalition de partis élabore attentivement un programme basé sur des compromis, celui-ci sera beaucoup plus difficile à renier étant donné que tout changement d'orientation majeur risque de faire éclater la coalition et donc de provoquer la chute du gouvernement.

Il se peut donc fort bien qu'un tel système puisse redonner confiance aux gens en leur permettant de croire qu'en votant pour une coalition, ils obtiendront ce que celle-ci leur aura promis!

Ce qui est certain, c'est que le nouveau gouvernement kenyan s'est démarqué en respectant ses engagements. Il s'est résolument attaqué à la corruption, contrairement à ses prédécesseurs. Et malgré un vif débat au sein même de la coalition, il s'emploie comme celle-ci l'avait promis à élargir le leadership gouvernemental en créant une charge de premier ministre.

Dans les pays voisins, la Tanzanie, l'Ouganda et le Rwanda, l'introduction de nouveaux éléments de RP a été extrêmement utile pour réduire les sérieuses carences dans la représentation féminine au parlement. Au Rwanda par exemple, près de la moitié des députés sont des femmes.

En alliant un système de représentation proportionnelle aux vigoureux efforts déployés par les mouvements féminins pour assurer une participation maximale aux scrutins de liste, il a été possible de réduire l'écart injustifiable et inique entre les deux sexes à la députation. Ainsi, au Sénégal, sur 23 députées, 16 ont été élus à la proportionnelle d'après les listes nationales (29% sur un total de 55), et 7 seulement (11% sur un total de 65) l'ont été dans des circonscription uninominales. Dans la réalité donc, notre dialogue sur les politiques en Afrique fait ressortir trois constats importants:

- Une réforme électorale ne doit pas nécessairement conduire à des gouvernements instables, même si elle

produit effectivement une meilleure représentation politique et une plus grande participation aux élections; il est possible de concevoir des systèmes mixtes qui engendrent un meilleur taux de participation tout en préservant la stabilité;

- Un gouvernement de coalition peut offrir à l'électorat des choix politiques plus clairs et donner plus de crédibilité aux promesses électorales; et
- L'adoption d'éléments de représentation proportionnelle peut être un facteur déterminant pour arriver à plus d'égalité entre les sexes dans la vie politique.



RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET CONFLIT ARMÉ : DIALOGUE INTERPARLEMENTAIRE AFRIQUE-CANADA SUR LES POLITIQUES, SEPTEMBRE 2003

Des députés de 13 parlements africains ont rencontré des députés et des sénateurs canadiens dans le cadre du premier Dialogue interparlementaire Afrique-Canada sur les politiques tenu à Ottawa la semaine du 22 au 26 septembre 2003 sous les auspices du Programme de renforcement parlementaire Afrique-Canada. Les résultats attendus aux termes du programme étaient les suivants : a) améliorer les connaissances des participants africains et des comités parlementaires dont ils sont membres; et b) améliorer les compétences des parlementaires africains en matière de politiques. La programme fut ainsi axé sur trois domaines de politique: comment contrer les menaces de dissensions civiles, maintenir la sécurité et réduire la pauvreté, comment faciliter la réalisation des grands objectifs de politique de l'initiative du NPDA, et en quoi une réforme électorale pourrait favoriser l'égalité entre les sexes en tant qu'objectif de politique. Plusieurs exposés ont cherché à améliorer les connaissances de participants dans ces trois grands domaines de politique, après quoi des discussions de groupe portant sur les différents aspects des éléments de politique évoqués et les conclusions tirées ont réuni les parlementaires africains et canadiens. Une autre journée a été consacrée à une interaction des Africains avec les institutions parlementaires canadiennes afin que ceux-ci puissent voir à l'oeuvre ce savoir-faire politique (notamment lors d'audiences de comités, à la période des questions et en participant à des réunions des caucus des partis). Voici un extrait des délibérations d'un des groupes de discussion qui s'est réuni à l'occasion du Dialogue pour parler de la réduction de la pauvreté et du conflit armé.

Ce groupe de discussion était présidé par Mme Dicko Djeneba Cissé, une députée malienne. Le rapporteur était Louis Chimango, député du Malawi.

La discussion a commencé par porter sur les causes du conflit armé, et les éléments suivants ont été évoqués:

- Nécessité de reconnaître que les parlements ont un accès insuffisant à l'information (Lillie Chitauro, coordonnatrice du Réseau pour l'égalité des sexes, Centre parlementaire);
- Dans le cas de la République démocratique du Congo, les causes fondamentales du conflit sont les richesses du pays et le fait que la Belgique n'a pas mis fin à son emprise coloniale de façon ordonnée et après une bonne préparation (Dicko Cissé, députée, Mali);
- Les causes peuvent être internes ou externes, les secondes étant la résultante de l'héritage colonial et de la manière arbitraire dont l'Afrique a été divisée en États (Albdoulahim Balarabé, député, Niger).

Méthodes de résolution possibles:

- L'importance qu'il y a de chercher des mécanismes africains internes pour mettre fin aux conflits; on a signalé ici le cas du Liberia pour lequel la solution la plus facile et la plus rapide a été l'intervention du Nigeria qui a proposé un mode de règlement pacifique (*Gabriel Suswam, député, Nigeria*);
- Les parlements régionaux devraient se doter d'outils pour la prévention et le règlement des conflits (*Cissé, Mali*);
- Une analyse approfondie est indispensable pour comprendre ce qui peut être récupéré de la division coloniale des États (*Balarabé, Niger*).

Mauril Bélanger, député (et à l'époque Leader adjoint du gouvernement à la Chambre et whip en chef du gouvernement), revenant sur la distinction entre causes internes et causes externes, a suggéré qu'il serait plus utile que les députés canadiens s'emploient à traiter des causes externes. Par ailleurs, vu la charge de travail considérable de ceux-ci, il a demandé quelles devraient être leurs priorités à cet égard et à quoi ils devraient consacrer leur temps et leur énergie.

Quelques réponses:

- Aider à comprendre et à mettre en place des systèmes multipartites majoritaires (*Ethiopia Beyene, députée, Éthiopie*);
- Exercer des pressions pour éliminer le commerce des armes légères avec les pays en conflit puisque la plupart de ces armes proviennent des pays occidentaux qui ne réclament que de façon symbolique le règlement des conflits; le Canada devrait jouer d'influence à la table du Conseil de sécurité de l'ONU (*Suswam, Nigeria, et Balarabé, Niger*);
- Le Canada doit remettre en question l'efficacité des grandes organisations internationales comme l'ONU; vu la grande diversité du continent africain, il est préférable de travailler avec de petites organisations plus proches de la population (*Viviane Compaoré, députée, Burkina Faso*);
- Réformer les politiques commerciales afin d'apporter une solution non seulement au problème des cultures subventionnées, mais aussi à celui des paradis fiscaux; le Canada fait partie du monde capitaliste international et il est le complice des États-Unis; les industries et les gens très riches doivent être taxés en compensation de l'abus systématique dont le Sud est victime (*Yves Rocheleau, député, Canada*);

- Le Canada peut contribuer au développement de l'éducation en Afrique (pas uniquement pour l'alphabétisation de base, mais aussi au niveau des études supérieures) (*Gérald Beaudouin, sénateur, Canada*).

Exemples d'actions africaines internes prioritaires pour le règlement des conflits:

- Nécessité pour les parlements africains de prendre en charge la prévention des conflits en acquérant les connaissances nécessaires (*Louis Chimango, député, Malawi*);
- Mécanismes d'autoréglementation propres à chaque culture (mécanismes coutumiers de règlement des conflits) comme la Commission pour un dialogue social au Niger qui réunit les parties en conflit pour une médiation (*Balarabé, Niger*);
- Nécessité d'une opposition forte; nécessité pour les femmes d'accéder au pouvoir afin d'infléchir les réactions en période de conflit; et nécessité de lutter contre la pauvreté (*Compaoré, Burkina Faso*);
- Nécessité de développer une culture basée sur la paix; les parlementaires ont un rôle important à jouer pour assurer l'éducation de leurs commettants (*Cissé, Mali*).

La discussion s'est ensuite plus clairement axée sur la sécurité. Steven Langdon (Centre parlementaire) a demandé si la création d'une force militaire africaine comme le recommande le NPDA était une bonne idée, si le Canada pouvait l'appuyer et de quelle façon, comme le suggérerait David Pratt, député (à l'époque ministre de la Défense nationale) dans une intervention précédente au sujet d'une aide du Canada pour la formation.

Le sénateur Beaudouin a approuvé l'idée d'une force militaire panafricaine présente dans chaque pays. Cissé (Mali) a mentionné l'existence de la force militaire de la CEDEAO qui est composée de contingents de plusieurs armées nationales et qui est active au Liberia et en Côte d'Ivoire. Balarabé (Niger) a souligné que cette force reste officieuse et qu'elle est dirigée par le Nigeria qui y est majoritairement représenté en plus de assurer l'essentiel du financement et d'y prendre l'initiative, alors que les autres pays se contentent de suivre; une véritable force militaire panafricaine telle que le recommande le NPDA est indispensable. Par contre, les crises qui secouent actuellement le continent appellent une action immédiate et ne sauraient attendre la création d'une telle force. Selon Compaoré (Burkina Faso), le NPDA recommande de tableur sur ce qui existe déjà; pour l'heure, le Canada devrait donner son appui aux mécanismes et aux forces déjà en place.

Quant au rôle des parlementaires pour le contrôle du volet sécurité, il faudrait:

- Un échange de renseignements de sécurité entre les différents pays, et notamment une coopération entre le Canada et l'Afrique, surtout en ce qui concerne le terrorisme. Le renforcement de la sécurité en Occident a produit une multiplication des attentats dans les pays africains où la sécurité est relâchée et qui doivent donc être prévenus et informés (Suswam, Nigéria);
- La nécessité de connaître la réalité militaire sur le terrain, et notamment ce que vivent les soldats; au Niger, des parlementaires ont visité les casernes et dialogué avec les soldats (Balarabé, Niger);
- Le contrôle du budget de secteur de la sécurité reste problématique dans la plupart des pays d'Afrique malgré l'existence des lois sur la divulgation (Balarabé, Niger, et Comparoé, Burkina Faso); le problème est encore plus aigü lorsque l'Assemblée est dans l'opposition (Cissé, Mali); en plus de voter les budgets, les parlements devraient se concentrer sur le contrôle de ceux-ci, étant donné que les budgets de l'armée sont souvent en dépassement (Balarabé, Niger).

En particulier, le rôle des parlementaires canadiens à l'appui du contrôle du secteur de la sécurité devrait produire:

- L'adoption de lois permettant de retracer l'argent de la corruption détenu dans des comptes en Occident, ainsi que des pressions et la dénonciation des actes de corruption (Suswam, Nigeria);
- De façon générale, un renforcement de l'efficacité des parlementaires pour un meilleur dialogue avec le pouvoir exécutif (Chimango, Malawi);
- Un appui à la force africaine de maintien de la paix (Beaudouin, Canada).

RAPPORT DU GROUPE

(Rapporteur: Louis Chimango, député, Malawi)

1. Le groupe a discuté des causes et de la nature du conflit, qui sont externes ou internes. Les causes externes sont essentiellement le produit de l'héritage colonial: séparation arbitraire des États, fourniture

d'armes et luttes incessantes pour le contrôle des ressources abondantes de l'Afrique.

2. Les participants ont eu une discussion fructueuse sur la prévention du conflit qui peut être assurée en créant des mécanismes institutionnels, en prenant en compte les façons de faire africaines (analyse des cultures africaines pour y trouver les méthodes coutumières utilisées pour prévenir et régler les conflits), en intégrant les femmes aux structures du pouvoir, et en créant des mécanismes de dialogue social. De l'avis général, les Nations Unies ont échoué.
3. Les parlementaires canadiens ont recommandé d'appuyer les mécanismes de développement du NPDA, de frapper les très riches d'un impôt pour le développement, de classer par ordre de priorité les domaines d'action (p.ex. l'éducation), de mettre sous contrôle l'appareil de sécurité des pays africains, et de s'attaquer aux contentieux commerciaux pour lesquels l'OMC aurait un rôle déterminant à jouer.
4. En bout de ligne, il appartient aux Africains de décider de mettre fin aux conflits sur leur continent. Il faut une volonté politique de mettre fin aux conflits internes. Ce n'est qu'alors que le Canada devrait venir appuyer ces actions.
5. L'intervention du Canada devrait consister à faciliter l'ouverture de canaux de communication entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif de manière à trouver une solution au problème des budgets militaires, à faciliter la dénonciation des actes de corruption, en particulier le recel des gains illicites en l'Occident, et à favoriser la coopération pour juguler le terrorisme.

Autres commentaires formulés par le groupe:

- Nécessité de travailler au renforcement des capacités des parlementaires et de leur personnel (Balarabé, Burkina Faso);
- Nécessité de s'attaquer au problème de la vente d'armes par les pays occidentaux (Suswam, Nigeria)
- Lien entre terrorisme et pauvreté (Balarabé, Niger);
- Notion d'une force panafricaine militaire ou policière pour le maintien de la paix (Beaudouin, Canada).



LE RENFORCEMENT DU CONTRÔL PARLEMENTAIRE EN RUSSIE : UNE QUESTION DE VOLONTÉ ET DE MOYENS

Par Geoff Dubrow

Le renforcement de l'imputabilité et du contrôle exercé par le parlement est une entreprise importante pour les démocraties, qu'elles soient naissantes ou adultes. Un système permettant au parlement d'exercer un contrôle efficace exige que le pouvoir législatif passe à la loupe les recettes et les dépenses de l'État. Or, les parlementaires et leurs adjoints n'ont ni les ressources, ni le temps, ni encore les compétences techniques nécessaires pour pouvoir assurer un contrôle serré et opérant des dépenses publiques. Par conséquent, les assemblées législatives ont réclamé la création d'institutions supérieures de contrôle des finances publiques, les ISC, capables de surveiller en toute indépendance les dépenses de l'État, ce qui a fait ressortir le rôle majeur des assemblées législatives qui doivent étudier les rapports produits par leur ISC. Après tout, "la relation entre un parlement et son ISC est la clé de voûte des objectifs et de la raison d'être de la fonction de contrôle exercée par un parlement"¹. Pour que le travail d'un organe de vérification soit efficace, encore faut-il que le parlement

associé lui donne le suivi nécessaire en examinant ses rapports. Par ailleurs, il faut également que l'assemblée législative demande à son ISC de faire enquête lorsqu'elle soupçonne qu'il y a eu corruption ou incurie (quoique, le plus souvent, ce soit la police qui s'en charge).

Les parlements post-communistes ont-ils vraiment réussi à exercer leur fonction de contrôle et jusqu'à quel point? Le concept des poids et contrepoids, quoiqu'encore relativement mal ancré dans les systèmes parlementaires déjà opérants, n'existe qu'à l'état embryonnaire en Europe de l'Est où il est considéré comme quelque chose d'étranger. Dans ces pays, le contrôle parlementaire est généralement faible, legs de l'ancien régime soviétique où les parlements avaient rarement un vrai pouvoir de contrôle sur l'exécutif. L'état de sous-développement du système des poids et contrepoids a donc fait que les parlements post-communistes qui sont apparus dans la région entre le début et le milieu des années 90 se sont surtout concentrés sur

¹ Pour une analyse complète, see Stapenhurst, Rick and Ken Dye, "Pillars of Integrity: The Importance of Supreme Audit Institutions in Curbing Corruption," dans *New Perspectives on Combating Corruption*. Transparency International et Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 1998, p. 119.

leur fonction législative en ne surveillant que de loin les dépenses publiques et la mise en oeuvre des lois. Dans bon nombre de pays post-communistes, la constitution ne donne même pas au parlement une fonction de contrôle tant soit peu officielle.

Le concept des poids et contrepoids, n'existe qu'à l'état embryonnaire en Europe de l'Est où il est considéré comme quelque chose d'étranger.

Tous les pays d'Europe de l'Est ne sont pas au même stade du développement démocratique, et les capacités de contrôle y varient énormément d'un pays à l'autre. La République de Serbie n'a pas d'ISC pour contrôler les dépenses publiques et, en corollaire, l'Assemblée nationale serbe n'a aucune fonction de contrôle. Et même dans les pays qui se sont dotés d'une ISC, comme en Russie, rien ne garantit que le législatif se servira des rapports de celle-ci pour assumer sa fonction de contrôle. Un des facteurs dont dépend directement le sérieux du suivi accordé par le parlement aux rapports de l'ISC est la volonté et la capacité qu'il a de le faire. L'ISC russe, la Chambre des comptes de la Fédération de Russie, existe depuis 1995, mais l'Assemblée fédérale, qui est composée de la Douma et du Conseil de la Fédération, n'a commencé qu'il y a très peu de temps à tenir des audiences sur les rapports de celle-ci. Il a fallu du temps pour implanter une culture du contrôle parlementaire. Jusqu'à l'effondrement de l'Union soviétique en 1991, le pouvoir législatif russe n'avait aucune fonction de contrôle indépendante. Tout cela a changé en décembre 1993 avec la ratification de la nouvelle Constitution russe dont l'article 101.5 porte que "pour assurer le contrôle du budget fédéral, le Conseil de la Fédération et la Douma constituent une Chambre des comptes dont la composition et le règlement intérieur sont arrêtés par une loi fédérale". Cette Loi sur la Chambre des comptes fut adoptée en 1994, et la Chambre des comptes a commencé ses travaux en 1995. Par contre, cette loi n'a pas immédiatement eu pour effet de pousser l'Assemblée fédérale à exercer une plus grande fonction de contrôle. Ni la Douma, élue en 1995, ni le Conseil de la Fédération qui, à l'époque, ne siégeait qu'un ou deux jours par mois, n'a utilisé de façon tant soit peu productive les rapports de la Chambre des comptes. Même si ceux-ci étaient envoyés aux deux chambres de l'Assemblée fédérale, il se retrouvaient aussitôt sur les tablettes et n'étaient pas pris en considération avec beaucoup de sérieux.

Quoique la Chambre des comptes puisse, contrairement au Bureau du vérificateur général du Canada, écrire de sa propre

initiative à n'importe quel ministère pour lui ordonner de rectifier une situation qu'elle aurait découverte pendant un audit, ce genre d'intervention produit rarement un effet en Russie. On a donc pensé qu'en renforçant la coopération entre la Chambre des comptes et l'Assemblée fédérale, on parviendrait à sensibiliser davantage la population pour qu'elle réclame du gouvernement la mise à exécution des recommandations de la Chambre des comptes. Après les élections de 1999 à la Douma, le Comité du budget de celle-ci créa pour la première fois un sous-comité chargé du contrôle financier, de la vérification et de la collaboration avec la Chambre des comptes de la Fédération de Russie (en abrégé le Sous-comité du contrôle financier de la Douma). Comme la Chambre des comptes produit plus de 300 rapports de vérification chaque année, la création de ce sous-comité avait été jugée nécessaire pour renforcer les capacités de la Douma afin de lui permettre d'examiner les rapports en question. Mais le sous-comité n'a que partiellement accompli sa mission parce que ses pouvoirs sont très limités. Il ne peut pas tenir d'audiences de sa propre initiative pour examiner les rapports de la Chambre des comptes et il doit se contenter de préparer le terrain pour les audiences plénières du Comité du budget. Voilà qui contraste fort avec le Comité des comptes publics de la Chambre des communes auquel tous les rapports du vérificateur général sont automatiquement transmis pour étude. Et effectivement, le Comité du budget de la Douma ne siège que rarement pour étudier les rapports de la Chambre des comptes.

la Chambre des comptes produit plus de 300 rapports de vérification chaque année

Le processus budgétaire sollicite lourdement les ressources de la Douma, et en particulier celles de son Comité du budget et, par extension, de ses sous-comités dont il en existe quelques-uns. Selon l'article 114 de la constitution russe, le gouvernement de la Fédération de Russie a l'obligation de préparer le budget fédéral et de le soumettre à la Douma. Contrairement à la Chambre des communes du Canada, la Douma russe absorbe beaucoup de temps dans le processus budgétaire puisque le budget fait l'objet de quatre lectures pendant une période de quatre mois. Il est courant que les députés présentent chaque année des milliers d'amendements budgétaires. Le temps disponible est donc partagé entre de nombreuses priorités concurrentes, et les audiences au sujet des rapports de la Chambre des comptes viennent presque en toute fin de liste. Vu l'importance du processus budgétaire au parlement

russe, les opinions préparées par la Chambre des comptes au sujet des propositions budgétaires (et qui concernent l'exactitude des prévisions de dépenses) mobilisent à peu près toute l'attention. Il s'agit là d'une fonction que n'a pas le Bureau du vérificateur général du Canada. Par rapport aux autres sous-comités du Comité du budget, celui du contrôle financier a des moyens relativement limités.

La chambre haute du Parlement russe, le Conseil de la Fédération, a mieux réussi à se saisir des rapports de la Chambre des comptes depuis qu'elle est devenue une institution à plein temps en 1992. Jusqu'alors, le Conseil de la Fédération était composé des présidents des assemblées législatives et des gouverneurs des Sujets de la Fédération (les 89 régions et provinces russes). Comme ses membres étaient très occupés par les questions intéressant leur région ou leur province, le Conseil ne siégeait officiellement que deux ou trois jours par mois, de sorte qu'il n'avait pas le temps d'étudier les projets de loi adoptés par la Douma, et encore moins les rapports de la Chambre des comptes. Depuis que le Conseil a commencé à siéger à plein temps, en 2002, il a créé une Commission d'interaction avec la Chambre des comptes, et plus de 30 des 178 membres du Conseil en font partie. Cette commission s'intéresse surtout aux régions, et ainsi à la vérification des livres des bureaux régionaux du gouvernement fédéral ainsi qu'aux dépenses au titre des programmes financés conjointement par le gouvernement fédéral et par les Sujets de la Fédération. La Commission du Conseil de la Fédération se réunit régulièrement depuis sa création et, grâce au concours du Centre parlementaire et du Comité des comptes publics de la Chambre des communes, il s'est doté d'une série de règles de procédure et d'un règlement intérieur qui régissent les audiences qu'il consacre à l'examen des rapports de la Chambre des comptes.

la Douma russe absorbe beaucoup de temps dans le processus budgétaire

Plus que les demandes et la capacité de l'instance législative, c'est la présentation et la teneur des rapports soumis au législatif par les ISC qui déterminent l'usage qu'en feront les parlementaires. Au Canada, les rapports du vérificateur général ont été considérablement abrégés en 1973 lorsque

le nouveau vérificateur général, James Macdonell, "les réduisit à l'essentiel"². Depuis lors, ces rapports ont été progressivement remaniés afin de les rendre plus digestes pour leurs principaux destinataires, les députés. En 1977, la nouvelle Loi sur le vérificateur général ordonna à celui-ci de procéder à des vérifications dites de l'optimisation des ressources, ce qui lui permettait de fournir au parlement une information très détaillée sur les résultats produits par les programmes du gouvernement en déterminant si les fonds accordés avaient été dépensés avec un souci d'économie et d'efficacité et si le gouvernement avait les moyens voulus pour en mesurer l'efficacité. Cette formule est venue augmenter le rôle du vérificateur général dont les audits ne se limitaient dès lors plus à une simple attestation de conformité³.

l'avenir du contrôle parlementaire en Russie semble assuré.

Jusqu'à tout récemment, la fonction de vérification a posteriori de la Chambre des comptes de la Fédération de Russie se réduisait essentiellement à des audits de conformité des dépenses aux autorisations législatives. Il s'agissait en l'occurrence d'examiner les transactions pour vérifier si les ministères avaient bien respecté les lois et les règlements pertinents. Comme c'était jadis le cas au Canada, les rapports des vérifications de conformité présentaient un intérêt limité pour les parlementaires puisqu'ils ne brossaient qu'un tableau général de l'exécution des programmes gouvernementaux. En 2002, grâce au concours du Bureau du vérificateur général, la Chambre des comptes commença à élaborer des normes de vérification de l'optimisation des ressources, et elle effectua l'audit de deux programmes gouvernementaux. Guidée par le Centre parlementaire, la Commission du Conseil de la Fédération tint en mai 2004 une série d'audiences consacrées à ces deux rapports de vérification. Fort de l'engagement du président de la Chambre des comptes et ancien Premier ministre Sergueï Stepachine qui a promis de généraliser l'utilisation de la vérification de l'optimisation des ressources dans toute l'administration publique pour 2005 et grâce aux moyens accrus et à une plus grande ouverture du Conseil de la Fédération, l'avenir du contrôle parlementaire en Russie semble assuré. En décembre 2003, Stepachine a mentionné les relations étroites qui s'étaient créées entre

² Sonja Sinclair. "Cordial But Not Cosy. A History of the Office of the Auditor General". McClelland and Stewart Limited. Toronto, 1979, p. 107.

³ Voir par exemple le Rapport de 2001 du vérificateur général du Canada - Février - Réflexions sur une décennie au service du Parlement.

la Chambre des comptes et le Conseil de la Fédération, et il a formé le vœu que les relations avec la Douma produisent le même niveau de coopération qu'avec le Conseil de la Fédération.

Dans la plupart des systèmes politiques, les parlements ont un rôle important à jouer pour faire connaître les rapports des ISC et les légitimer. Même si cela est vrai depuis longtemps au Canada, les nouvelles démocraties comme la Russie commencent elles aussi à renforcer l'appétit

et les capacités de leurs parlements désormais plus enclins à tenir des audiences et à formuler des recommandations sur les rapports des ISC lesquelles, à leur tour, produisent des rapports qui présentent l'information sous une forme qui stimule l'intérêt du corps législatif. Voilà qui montre bien à quel point, dans la plupart des systèmes politiques, ces institutions ont besoin l'une de l'autre et comment une plus grande coopération peut y améliorer l'imputabilité.



LA CONSULTATION PUBLIQUE AU CAMBODGE, EN CHINE ET AU CANADA

Par Christine Ivory

La consultation publique, encore appelée participation, engagement ou mobilisation de la population, apparaît comme l'élément central des programmes de renforcement parlementaire conduits par le Centre au Cambodge et en Chine.

Au Canada, la consultation publique s'est développée et a évolué pendant plusieurs décennies, et elle est devenue une composante acceptée et attendue du processus décisionnel. La consultation publique est également en train de s'implanter dans des pays où la démocratie est une forme de gouvernance relativement récente ainsi que dans d'autres, la Chine par exemple, qui ont encore un régime dirigiste. Même si le processus de consultation publique est ajusté en fonction du système et de la culture politiques propres à chaque pays, certains des objectifs sous-jacents demeurent.

La consultation publique a pour but de faire participer des membres de la population aux éléments de programme et de politique qui les touchent directement ou indirectement. Elle profite à ceux qui gouvernent comme à ceux qui sont gouvernés, et elle favorise l'échange d'idées et d'informations entre tous les secteurs de la société. Quoiqu'elle puisse revêtir différentes formes, elle suit des principes directeurs comme la transparence, l'inclusion, la confiance, l'équité et la communauté. Ces principes peuvent

être considérés comme autant de valeurs communes dans lesquelles se reconnaissent les citoyens de tous les pays.

Pour un parlementaire, "représenter" est à la fois une priorité et une difficulté. Représentants élus, les députés sont les fiduciaires de "l'intérêt public", et il leur incombe d'identifier et de représenter les préoccupations et les valeurs de la population. Le Centre parlementaire étant de plus en plus actif dans différentes régions du monde, il lui est aussi apparu de plus en plus évident que, peu importe le système politique ou l'histoire démocratique d'un pays, les députés sont invariablement interpellés par les mêmes problèmes lorsqu'il s'agit pour eux de rejoindre leur électeur, de comprendre les questions qui préoccupent les citoyens et de trouver des solutions, et de faire en sorte que la participation publique fasse partie du processus décisionnel. Que ce soit au Cambodge, en Chine ou au Canada, les législateurs cherchent sans cesse le moyen de rendre les processus de consultation plus inclusifs et plus imputables.

Cambodge

Au Royaume du Cambodge, l'assemblée législative nationale fait face à de nombreuses difficultés pour jouer son rôle démocratique. Institution relativement récente puisqu'il a été créé en 1993, le parlement cambodgien doit faire face à une instabilité politique permanente, à la corruption et à la méfiance de la population, en plus de

devoir composer avec la faiblesse des mécanismes et des processus et avec un personnel parlementaire inexpérimenté. Malgré ces écueils, les parlementaires cambodgiens sont résolus à renforcer le rôle de leur institution au sein du processus décisionnel. En tant que représentants élus, ils sont également de plus en plus soucieux de bien représenter l'opinion de leurs commettants. Les députés et sénateurs cambodgiens reconnaissent de plus en plus qu'il incombe au parlement de faire participer l'électorat au processus législatif et d'informer la population sur le système de gouvernance du Cambodge. La plupart des Cambodgiens ne connaissent pas les lois qui sont adoptées par leur parlement et plus rares encore sont ceux qui trouvent le moyen d'être consultés pendant le processus législatif.

Le système électoral à représentation proportionnelle qui est utilisé au Cambodge est en partie la cause de l'aliénation entre les parlementaires et leurs commettants. Même si les provinces élisent des députés, ceux-ci n'ont pas de bureau de circonscription et ils sont rarement enclins à se rendre dans leur province pour y rencontrer les citoyens, sauf lorsque s'annoncent des élections. Il est intéressant de noter que l'article 77 de la constitution cambodgienne est le seul qui parle expressément de la fonction de représentation des députés, encore qu'il ne mentionne aucunement celle des sénateurs. L'expérience cambodgienne porte à penser que l'adoption d'un système électoral reposant sur la représentation proportionnelle peut, dans certaines circonstances, affaiblir l'imputabilité des députés devant la population. Le député doit-il des comptes au parti ou aux électeurs, ou encore à toute la population comme le stipule la constitution?

les députés sont invariablement interpellés par les mêmes problèmes lorsqu'il s'agit pour eux de rejoindre leur électorat de comprendre les questions qui préoccupent les citoyens et de trouver des solutions, et de faire en sorte que la participation publique fasse partie du processus décisionnel.

Même si l'assemblée législative reconnaît l'utilité et l'importance de la consultation publique, les méthodes et les techniques comme les audiences, les tribunes publiques et les enquêtes sont rarement utilisées. La consultation publique n'est ni normalisée, ni institutionnalisée au parlement cambodgien, mais il est de plus en plus communément admis qu'elle est nécessaire pour que celui-ci puisse gar-

sa légitimité aux yeux des citoyens. Le gouvernement royal du Cambodge a tenté plusieurs méthodes de consultation publique, et la tendance semble de plus en plus être à l'inclusion de la société civile et des citoyens dans le processus décisionnel. Le fait qu'y ait effectivement des consultations dans les ministères a poussé le parlement à les multiplier lui aussi. Par ailleurs, la décentralisation et les dernières élections communales ont eu pour effet d'augmenter la sensibilisation populaire et le niveau de participation dans les collectivités rurales, lesquelles exigent désormais que les parlementaires leur rendent mieux compte.

Le fait qu'y ait effectivement des consultations dans les ministères a poussé le parlement à les multiplier lui aussi.

L'apparition d'une opposition officielle au parlement cambodgien à la suite des élections de 1998 a également transformé la culture de cette institution et a permis aux citoyens d'en apprendre davantage au sujet des dossiers qui appellent l'attention des décideurs politiques. Une société civile active a aussi favorisé les droits démocratiques et sensibilisé davantage les collectivités rurales au droit qu'elles ont d'intervenir activement dans le système de gouvernance. Tous ces éléments ont fait qu'il est devenu impérieux de promouvoir la consultation publique dans ce pays, et en particulier d'y implanter des mécanismes et des processus vigoureux afin d'institutionnaliser la consultation publique au parlement cambodgien.

Chine

Lorsqu'on étudie les réformes politiques en Chine, on ne s'attend généralement pas à entendre parler de la consultation publique. Dans un pays qui s'est surtout employé à mettre en oeuvre rapidement des réformes économiques et a déclaré maintes fois que les réformes politiques n'étaient pas à l'ordre du jour, il peut sembler étonnant que les dirigeants songent à renforcer les mécanismes afin d'institutionnaliser la consultation au sein de l'une des institutions politiques les plus importantes, l'Assemblée populaire nationale (APN).

La société chinoise évolue, et elle le fait rapidement. Les nouvelles pressions dont le gouvernement fait l'objet ont contraint celui-ci à plus de transparence et d'imputabilité. Des événements comme la crise du SRAS et les réponses réclamées par la population aux pouvoirs publics ou la participation de plus en plus grande des collectivités locales au processus décisionnel ont eu un effet marqué sur la

façon dont les dirigeants chinois élaborent et exécutent les politiques.

La *Loi concernant la législation de la République populaire de Chine* promulguée en 2000 stipule, à l'article 5, que "le processus législatif doit refléter la volonté du peuple, promouvoir la démocratie socialiste et faire en sorte que le peuple puisse y participer par différents moyens." Cette loi prévoit donc clairement que le processus législatif à l'Assemblée populaire nationale doit faire intervenir la consultation publique.

Au plan local, il y a de plus en plus de consultations proactives selon des modes encore inconnus au Canada.

Partout en Chine, les comités de village sont maintenant de plus en plus souvent élus par la population locale, ce qui encourage donc la consultation publique. De la même façon que les dirigeants locaux doivent désormais être plus à l'écoute de leurs commettants, certains bureaucrates considèrent que la consultation publique est un auxiliaire plutôt qu'une menace pour leur pouvoir. Ils sont de plus en plus nombreux à avoir constaté que la consultation est possible, mais qu'elle est aussi nécessaire pour que la population comprenne, accepte et appuie les réformes qui commencent à être implantées.

Partout aussi, les assemblées provinciales ont de plus en plus souvent recours à la consultation publique, et certaines tiennent régulièrement des audiences publiques. Celles de Shanghai, de Zhejiang, d'Anhui, de Jiangxi, du Henan, du Sichuan, du Zhengzhou, du Guangzhou et du Liaoning ont déjà promulgué des règles sur les audiences législatives. Au plan local, il y a de plus en plus de consultations proactives selon des modes encore inconnus au Canada. Certaines assemblées provinciales et locales permettent la publication de leur programme législatif et demandent dans les journaux et par des annonces publiques des propositions et des recommandations, recevant ainsi parfois des milliers de réponses. Certaines assemblées ont accepté d'adopter des lois basées sur ces recommandations. Certes, au niveau local, les consultations ne portent que sur les ordonnances administratives concernant, par exemple, les questions de propriété, l'hygiène publique, l'infrastructure routière et ainsi de suite. Il y a aussi actuellement des consultations à un micro-niveau sur des dossiers qui n'inquiètent pas les pouvoirs publics. Mais c'est une tendance qui prend de l'ampleur.

Canada

À mesure que la consultation publique se généralise dans les nouvelles démocraties et même dans les pays à régime unipartite comme la Chine, elle continue à réclamer de plus en plus d'attention et à appeler à une réforme ici au Canada. Dans notre pays, la consultation publique est devenue une composante obligée du processus décisionnel, mais son rôle est fluide et a pris de l'ampleur. Il ne s'agit plus simplement de confirmer ou d'évaluer l'impact des initiatives que le gouvernement entend prendre: la consultation publique est devenue un processus plus inclusif qui permet aux parties prenantes et aux décideurs de définir des objectifs communs, d'explorer des options et de discuter d'un mode d'action privilégié. La consultation se fait plus mobilisante, plus dynamique aussi. D'aucuns iraient même jusqu'à dire que le mot lui-même ne correspond plus bien à cette participation des Canadiens au processus décisionnel et que le Canada avance rapidement sur la voie de ce qu'on pourrait appeler la *Amobilisation citoyenne*".

La mobilisation citoyenne est une réponse au sentiment de plus en plus répandu que la population est déconnectée et ne fait plus confiance à ses institutions décisionnelles. Face à la crainte que la population se sente exclue du processus d'élaboration des politiques, le gouvernement canadien a pris l'engagement de faire directement appel aux citoyens pour l'aider à examiner les problèmes et à leur trouver des solutions.

La consultation se fait plus mobilisante, plus dynamique aussi. D'aucuns iraient même jusqu'à dire que le mot lui-même ne correspond plus bien à cette participation des Canadiens au processus décisionnel et que le Canada avance rapidement sur la voie de ce qu'on pourrait appeler la *Amobilisation citoyenne*".

Pour les parlementaires canadiens, un objectif incontournable de toute réforme parlementaire est le renforcement de leur fonction de représentation. Un sondage EKOS récent a révélé en effet que les Canadiens étaient mécontents du caractère intermittent de leurs relations avec les parlementaires. Il ne suffit pas pour eux d'aller voter tous les quatre ans, ils exigent d'avoir une relation plus directe et plus active avec leurs députés. Un rapport publié récemment par la Bibliothèque du Parlement postule que, à l'instar de leurs commettants, les

parlementaires ont le même sentiment d'aliénation et de frustration pour leur rôle dans le processus décisionnel. Ils affirment que toute proposition de réforme de l'institution parlementaire doit prendre en compte le rôle des citoyens et de leurs représentants et en faire le point de convergence de toute l'activité démocratique.

Au palier fédéral comme dans les provinces, les gouvernements et les assemblées législatives étudient différentes pistes de réforme pour combler le déficit démocratique. À l'avant-plan de toutes ces propositions, il y a la nécessité de rétablir la confiance de la population à l'endroit des institutions démocratiques et de créer des structures de gouvernance plus représentatives, plus attentives et plus imputables. Partout au Canada, la participation des citoyens au processus démocratique prend de l'ampleur. En Colombie-Britannique, l'Assemblée des citoyens pour la réforme électorale est l'exemple le

plus récent et le plus innovateur aussi d'un gouvernement qui tente de faire participer directement ses citoyens au processus décisionnel. À mesure que le mouvement de renouvellement démocratique s'accélère aux niveaux fédéral et provincial, la participation et la mobilisation citoyennes pourraient donner aux Canadiens un rôle beaucoup plus direct et actif dans le processus décisionnel.

Même si les consultations publiques qui ont lieu dans des pays comme le Cambodge ou la Chine ne ressemblent guère ni en genre, ni en nombre à ce qui se fait au Canada, la raison première de la participation des citoyens au processus décisionnel demeure essentiellement la même. L'évolution du contexte social, politique et économique dans la plupart des pays a produit une population mieux informée et plus mobilisée qui attend de son gouvernement et de son parlement qu'ils écoutent ses préoccupations et qu'ils représentent ses opinions.